

SNUDI-FO 26

Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 Valence
tel: 06 41 44 07 37 fax: 04 72 33 87 18
e-mail: fo.snudi26@gmail.com

Valence, le 29 avril 2020

A l'attention de Monsieur le Maire de Pierrelatte

Objet : réunion des directeurs du 30 avril

Monsieur le Maire,

Vous organisez une réunion jeudi 30 avril 2020 à 9h dans vos locaux afin de préparer le retour des élèves dans les établissements scolaires de votre commune.
C'est tout à fait louable et totalement dans vos attributions.

Pour cela, vous conviez les directeurs des écoles publiques à cette réunion.
Nous vous rappelons que les instituteurs et les professeurs des écoles sont placés sous l'autorité hiérarchique des Directeurs Académiques des Services de l'éducation nationale. Les IEN de circonscriptions constituent l'autorité directement responsable des enseignants du premier degré.

Par conséquent, c'est à l'autorité administrative de l'éducation nationale, et à elle seule, par le biais des IEN, de convier les directeurs d'école aux réunions concernant leurs fonctions.
Leur déplacement professionnel nécessite un ordre de mission, spécifiant l'objet, le lieu et la date de la réunion.

Nous vous demandons donc à l'avenir de contacter au préalable l'autorité administrative compétente qui prendra contact avec les directeurs d'école et les convoquera de manière à prendre en considération leur temps de travail et l'organisation de celui-ci.

D'autre part, dans le contexte actuel, les enseignants nécessitent une attestation de déplacement qui ne peut être délivrée que par l'employeur, quand un travail à distance n'est pas possible. Les autorités de l'éducation nationale organisent d'ailleurs de nombreuses concertations en visioconférence.

Tout ceci afin de garantir de la meilleure façon le partenariat entre les communes et l'éducation nationale dans le respect de chacune des parties.

Veillez agréer monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Sylvain Genevier,
Secrétaire départemental du SNUDI-FO 26